



AMELIORER L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION PROFESSIONNELS GRACE AUX DONNEES, AUX ANALYSES ET AUX ECHANGES

Le Cedefop continue de canaliser l'expérience européenne pour améliorer les politiques d'enseignement et de formation professionnels

La reprise économique de l'Union européenne (UE) s'est consolidée; le chômage diminue et l'emploi augmente. Mais le ralentissement économique a accéléré les tendances à long terme de la mondialisation et de la numérisation, qui exigent de nouvelles compétences. Les prévisions relatives à la diminution de la main-d'œuvre disponible, en raison de l'évolution démographique, deviennent également une réalité.

L'enseignement et la formation professionnels (EFP) peuvent contribuer à résoudre ces problèmes, notamment dans le cadre d'une vision politique globale. Par exemple, en l'absence d'emplois de qualité offrant la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences, les jeunes hautement qualifiés qui arrivent sur le marché du travail seront sous-utilisés. La promotion de l'égalité, de l'inclusion et de la solidarité nécessite des parcours d'apprentissage et de carrière qui aident les adultes dont le niveau d'études est faible et les migrants nouvellement arrivés en Europe à trouver un emploi; apprendre doit être au cœur du socle européen des droits sociaux.

En 2017, le Cedefop a continué d'offrir son expertise à la Commission européenne, aux États membres de l'UE et aux partenaires sociaux, contribuant à l'élaboration de politiques d'EFP qui traitent ces questions et d'autres. Pour le Cedefop, 2017 a été une année fructueuse, mais difficile. L'Agence s'efforce depuis quelques années de concilier la demande croissante dont fait l'objet son expertise et la réduction de ses ressources, qui lui est demandée en raison de son statut d'«agence en vitesse de

croisière». La crainte de ne pas réussir à accomplir ses missions a contraint le Cedefop, en 2017, à mettre en œuvre plus de priorités négatives que durant les années précédentes et à réduire ses activités.

ENCADRE 1: À PROPOS DU CEDEFOP

Le Cedefop est la plus ancienne agence de l'Union européenne. Il renforce la coopération européenne en matière d'enseignement et de formation professionnels (EFP), aidant la Commission européenne, les États membres de l'UE et les partenaires sociaux à élaborer et à mettre en œuvre les politiques d'EFP. Durant la période 2018-2020, le Cedefop s'emploiera à:

- remodeler l'EFP en soutenant la modernisation des systèmes d'EFP;
- valoriser l'EFP en permettant aux individus d'acquérir des compétences pour leur parcours professionnel et personnel grâce à l'EFP;
- éclairer l'EFP de manière à améliorer les politiques en la matière grâce à l'apport d'informations sur le marché du travail.

Le Cedefop suit l'évolution des politiques d'EFP européennes et offre de nouvelles connaissances et données factuelles pour soutenir la formulation et la mise en œuvre des politiques. Il a également pour rôle de transmettre les connaissances en favorisant l'échange d'idées et stimulant les débats sur les questions d'EFP.

L'ensemble des activités du Cedefop soutiennent le programme politique européen en matière d'EFP et incluent des tâches qui lui ont été spécifiquement assignées par le Conseil des ministres, la Commission européenne, les États membres de l'UE et les partenaires sociaux.





Le Cedefop est notamment chargé d'établir des rapports sur l'évolution des politiques d'EFP dans les États membres de l'UE, et de contribuer à la conception et à la mise en œuvre d'instruments européens favorables à la mobilité: Europass et le cadre européen des certifications, la validation de l'apprentissage non formel et informel, les prévisions relatives à l'offre et à la demande de compétences en Europe, et le panorama européen des compétences. Les informations réunies par le Cedefop dans le cadre de ses recherches, de ses analyses politiques et de son travail en réseau sont diffusées sur son site web, dans ses publications, dans les médias sociaux et lors de manifestations.

Fondé le 10 février 1975 et situé à l'origine dans l'ancien Berlin-Ouest, le Cedefop s'est installé à Thessalonique (Grèce) en 1995. Les analyses des systèmes et des politiques d'EFP effectuées par le Cedefop sont très prisées. Il est reconnu comme un centre d'expertise majeur en ce qui concerne les cadres de certifications, la prévision des compétences et l'analyse des compétences. Afin de veiller à ce que leurs travaux soient complémentaires et ne se répètent pas, le Cedefop coopère avec d'autres organisations européennes, nationales et internationales. Le règlement fondateur du Cedefop (1975) est en cours de révision.

La nécessité de trouver des ressources pour ses activités a incité le Cedefop à examiner des moyens de rationaliser ses processus administratifs. En prévision des recommandations qui découleront de son évaluation externe périodique (qui a débuté en 2017 et sera disponible en 2018), et pour appliquer les propositions de la Commission européenne, du Parlement européen et du Conseil, le Cedefop a institué une coopération systématique pour partager des services avec d'autres agences de l'UE et la Commission européenne.

Dès 2018, les gains d'efficacité identifiés lors de l'examen et liés au partage des services seront transférés aux domaines opérationnels. En 2018, le nouveau règlement fondateur du Cedefop devrait entrer en vigueur. Il reflétera la transformation et l'élargissement des tâches du Cedefop, malgré son statut d'agence en vitesse de croisière. En 2018, le Cedefop, inspiré par sa devise, ***penser européen et agir localement***, continuera d'appliquer ses plans pour contribuer à remodeler, valoriser et éclairer l'EFP de différentes manières (encadré 1).

Remodeler l'EFP

Ce concept reflète les opinions sur la modernisation des systèmes et des institutions. En 2018, le Cedefop publiera son analyse provisoire consacrée à la progression des États membres de l'UE dans la réalisation des **priorités politiques européennes en matière d'EFP** (2015-2020), adoptées en juin 2015 à Riga par la Commission européenne, les États membres et les partenaires sociaux européens. Les priorités sont les suivantes: améliorer la formation par le travail, renforcer les compétences clés, consolider l'assurance qualité en matière d'EFP, améliorer l'accès à l'EFP et aux qualifications, et encourager le développement professionnel des enseignants et des formateurs en matière d'EFP. Le **réseau ReferNet** du Cedefop a fourni des informations pour les analyses et restera sa principale source d'information pour **ses descriptions, ses «Spotlights» et ses brèves vidéos consacrées aux systèmes d'EFP**.

Afin de faire comprendre la nécessité et les potentialités d'adaptation dans l'avenir, les recherches du Cedefop apportent de nouvelles perspectives sur **l'évolution du rôle de l'EFP**. À la suite des travaux consacrés à l'influence des facteurs externes et internes sur l'EFP, le Cedefop a publié en 2017 deux articles sur l'évolution des définitions et des concepts au fil du temps. L'atelier du Cedefop sur «L'EFP au XXI^e siècle» a examiné l'évolution des attentes, et un séminaire organisé avec la présidence estonienne a étudié l'adéquation des systèmes d'EFP avec le travail à l'avenir. En 2018, le Cedefop élaborera des scénarios pour l'avenir à travers la publication de quatre articles et, pour apporter son concours à la présidence autrichienne, il organisera à Vienne une conférence sur le rôle et la nature futurs de l'EFP, dans le cadre de la Semaine européenne des compétences professionnelles de 2018.

En 2017, le Cedefop a étendu le **tableau de bord de la mobilité** en ligne, qui aide les États membres de l'UE à définir les domaines dans lesquels déployer des efforts pour améliorer la mobilité des apprenants dans l'EFP initial. En 2018, les informations spécifiques aux pays seront plus nombreuses, afin de favoriser le développement des politiques de mobilité nationales.

Le Cedefop a joué un rôle essentiel dans l'élaboration **d'instruments et de principes européens** communs qui aident à moderniser les systèmes d'EFP. Le cadre

européen des certifications (CEC) et les cadres nationaux de certifications (CNC) qui s'y rattachent permettent de comparer toutes les formes de certifications nationales entre elles et avec celles d'autres pays. Le Cedefop continuera de contribuer au développement du CEC et des CNC, conformément à la recommandation du Conseil adoptée en mai 2017. Quelque 39 pays coopèrent actuellement au CEC. Vingt pays indiquent désormais le niveau de CNC et de CEC auquel correspondent leurs diplômes et certificats. En 2017, le Cedefop a actualisé ses analyses de l'évolution des CNC en Europe et a travaillé, avec l'Unesco et la Fondation européenne pour la formation, à la réalisation du troisième inventaire global des cadres de certifications nationaux et régionaux, qui sera disponible en 2018. Afin de renforcer la comparabilité des certifications, le Cedefop publiera en 2018 une étude comparant les méthodes utilisées par les pays pour attribuer aux certifications les niveaux 3 et 4 du CEC. La conférence du Cedefop, «Les CNC font-ils une différence?», de novembre 2017, a démontré que les CNC influençaient la coopération entre les secteurs et renforçaient les liens avec la validation et l'utilisation des acquis de l'apprentissage. En 2017, le Cedefop a publié son manuel sur la définition et la rédaction des **acquis de l'apprentissage** (ce qu'un individu sait et est capable de faire au terme d'un processus d'apprentissage, que celui-ci soit formel, non formel ou informel). En 2018, le Cedefop soutiendra la révision de la recommandation du Conseil en examinant les forces et les faiblesses des acquis de l'apprentissage. Il analysera également les incidences des politiques visant à encourager l'utilisation de deux **compétences clés** (compétences linguistiques et numériques). Le Cedefop continuera à contribuer au développement et à l'application du système européen de crédit d'apprentissages pour l'EFP et du cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'EFP, en se fondant sur les recommandations du Parlement européen et du Conseil de 2009.

L'utilisation d'**Europass**, un portfolio de documents présentant les compétences d'un individu dans un format uniformisé, disponible dans 27 langues, est en augmentation croissante. Le Cedefop assure la gestion du site Europass, qui a enregistré plus de 178 millions de visiteurs depuis son lancement en 2005, dont 25 millions en 2017. Depuis 2005, 106 millions de C.V. ont été créés en ligne, dont 21 millions en 2017. En 2018, le Cedefop améliorera

les ressources web actuelles d'Europass. Il aidera également la Commission européenne à élaborer le concept et le contenu d'Europass2, une plateforme intégrée unique pour les compétences et les certifications.

Valoriser l'EFP

Valoriser l'EFP consiste à favoriser l'employabilité: il s'agit de permettre aux citoyens d'acquérir les aptitudes et les compétences nécessaires à leur parcours professionnel et personnel. À l'issue de la publication, en 2017, des conclusions de sa première **enquête d'opinion sur l'EFP dans l'UE**, le Cedefop préparera, en 2018, une deuxième enquête qui fournira des données comparatives dans le temps sur différents sujets.

La conférence du Cedefop sur les politiques et pratiques d'**orientation tout au long de la vie**, organisée avec la présidence estonienne de l'UE, et son atelier sur l'utilisation des TIC et des informations sur le marché du travail dans l'orientation tout au long de la vie, faisaient partie de la Semaine européenne de l'orientation 2017. En 2018, le Cedefop actualisera sa boîte à outils pour les praticiens et les utilisateurs des services d'orientation tout au long de la vie. Dans son étude sur la validation dans l'orientation tout au long de la vie, il examinera des moyens (instruments des TIC, par exemple) de valider les compétences acquises dans le cadre d'un apprentissage non formel et informel.

En 2017, le Cedefop et l'OCDE ont organisé un forum d'experts sur l'**insertion professionnelle des réfugiés et migrants**. Selon les conclusions de ce forum, de nombreux pays intègrent les migrants grâce aux nouvelles caractéristiques présentes dans leurs systèmes, mais il est nécessaire d'augmenter et d'adapter les programmes d'EFP. En 2018, le Cedefop aidera la Commission européenne à élaborer de nouvelles méthodes pour renforcer la coopération entre les États membres de l'UE, et à améliorer les politiques relatives à l'EFP pour intégrer les réfugiés et les migrants sur le marché du travail.

Afin de favoriser les **apprentissages** dans l'UE, le Cedefop préconise la formation par le travail et encourage les partenariats internationaux dans le cadre de l'Alliance européenne pour l'apprentissage. Il

s'emploie à analyser les dispositifs de formation des apprentis dans les États membres qui en font la demande. En 2017, il a achevé ses analyses concernant la Grèce, l'Italie et la Slovaquie, et a travaillé avec la Croatie et Chypre. Il a également publié une base de données en ligne sur les principaux programmes d'apprentissage dans les États membres de l'UE, en Islande et en Norvège. Le Cedefop continuera de favoriser les apprentissages, conformément au cadre européen pour un apprentissage efficace et de qualité, et publiera en 2018 une vue d'ensemble transnationale.

En 2017, le Cedefop a publié sa boîte à outils de l'EFP (en ligne) pour lutter contre l'**abandon précoce de l'éducation et de la formation**. Un forum d'apprentissage politique a examiné le rôle central de l'EFP pour empêcher l'abandon scolaire précoce; 15 rapports nationaux liés au forum ont été publiés en ligne.

En 2017, pour soutenir la nouvelle stratégie en matière de compétences et la recommandation du Conseil relative à des parcours de renforcement des compétences, le Cedefop a réuni des exemples de formation par le travail destinée à l'apprentissage de compétences de base. Il a consacré le premier de plusieurs forums d'apprentissage politique aux **adultes faiblement qualifiés** et aux jeunes en décrochage scolaire, et a également organisé, avec la présidence maltaise de l'UE, un atelier sur le problème du faible niveau de compétences et sa prévention. En 2018, le Cedefop étudiera, dans des pays sélectionnés, les politiques d'EFP et d'éducation des adultes qui s'adressent aux adultes faiblement qualifiés et aux autres personnes menacées d'exclusion économique et sociale. Afin de soutenir l'application de la recommandation du Conseil relative à des parcours de renforcement des compétences, le Cedefop organisera également, avec la Commission européenne et le Comité économique et social européen, un forum d'apprentissage politique sur les moyens d'impliquer les adultes faiblement qualifiés dans l'éducation et la formation.

En 2017, le Cedefop a contribué à la session d'examen par les pairs de la présidence estonienne de l'UE consacrée au développement professionnel des **enseignants et des formateurs** dans le domaine de la formation par le travail. Il organisera, en 2018, le deuxième forum d'apprentissage politique sur le

développement des compétences des enseignants et des formateurs en matière d'EFP.

Éclairer l'EFP

Éclairer l'EFP consiste à fournir des informations sur le marché du travail et les compétences afin de soutenir l'élaboration des politiques d'EFP. En 2017, le Cedefop a publié sur le portail du panorama des compétences les données les plus récentes et diverses analyses sur l'**offre et la demande de compétences dans l'UE**. En 2018, il publiera de nouvelles prévisions, qui souligneront les perspectives d'emploi futures et les professions qui devraient connaître une forte diminution de leur main-d'œuvre, suscitant des besoins de remplacement élevés. En 2017, pour étoffer ses données sur les tendances de l'offre et de la demande de compétences, le Cedefop a étendu son **analyse des offres d'emploi en ligne grâce à des outils web automatisés**. Il publiera ses premières conclusions en 2018. En septembre 2017, un séminaire du Cedefop et d'Eurostat a complété le «hackathon européen sur les mégadonnées», organisé en mars, durant lequel les équipes de 22 pays européens se sont affrontées pour trouver des modes d'utilisation des mégadonnées permettant d'améliorer la correspondance entre les compétences et les emplois. Huit équipes ont assisté au séminaire, qui examinait comment passer d'idées originales à des solutions générales.

Afin d'éclairer les décisions en matière de compétences et d'emplois en Europe, le Cedefop gère, avec la Commission européenne, le **panorama européen des compétences**, un portail web de données et d'informations sur les tendances du marché du travail et les besoins de compétences en Europe. En 2017, le Cedefop y a publié des données et des informations sur le marché du travail et les besoins de compétences dans de nombreux domaines: évaluation et adéquation des besoins de compétences, sous-qualification, compétences en matière de mégadonnées, et nouvelles formes d'emploi indépendant.

En cohérence avec la nouvelle stratégie en matière de compétences, le Cedefop apporte son concours aux États membres qui l'ont sollicité pour améliorer l'**anticipation et la gestion des compétences**. En 2017, des manifestations ont été organisées en

Bulgarie et en Grèce, afin de sensibiliser les parties prenantes à l'importance de l'anticipation des compétences dans le contexte de prises de décisions fondées sur des données factuelles. En 2018, le Cedefop achèvera les études nationales dédiées à la gestion des compétences en Bulgarie et en Grèce, et travaillera avec la Slovaquie et l'Estonie. Il publiera, également en 2018, un **indice des compétences européennes** (European Skills Index, ESI) actualisé sur le portail du panorama des compétences. L'indice étudie l'aptitude des pays à développer et à utiliser les compétences de leur main-d'œuvre, et recense leurs points forts et leurs points faibles.

Le Cedefop poursuivra sa collaboration avec la Commission européenne, Eurostat et l'OCDE pour améliorer les **données et les statistiques sur l'EFP**. Le Cedefop a publié des indicateurs actualisés sur les politiques d'EFP en 2017, et publiera les conclusions de la dernière enquête sur la formation professionnelle continue en 2018. En 2018 également, le Cedefop et Eurofound achèveront la prochaine **enquête sur les entreprises en Europe**, qui examinera le lien entre les compétences et les stratégies des entreprises, y compris la numérisation. L'enquête sera lancée dans toutes les langues de l'UE en 2019. Le Cedefop se fondera également sur les résultats de son **enquête sur les compétences et les emplois en Europe** pour examiner les défis posés par le recyclage et l'amélioration des compétences dans les nouveaux emplois issus de la numérisation.

Communication et organisation

Une **communication** efficace est essentielle pour que le Cedefop soit reconnu et apprécié par les décideurs et acteurs de l'EFP. Ses indicateurs de performance montrent que ceux-ci reconnaissent la valeur de ses travaux, et que la demande d'expertise du Centre augmente (encadré 2). La stratégie de communication du Cedefop s'aligne sur celle de la Commission européenne et inclut des activités communes, telle la Semaine européenne des compétences professionnelles. Le site web du Cedefop offre des données de grande qualité et un contenu audiovisuel en ligne; la présentation de données comparatives par pays demeure une priorité en 2018.

ENCADRE 2: UTILISATION DE L'EXPERTISE DU CEDEFOP EN 2017

Les travaux du Cedefop sont largement cités dans les documents de l'UE, y compris ceux de la Commission européenne, du Parlement européen et d'autres organisations internationales.

Le Cedefop a enregistré plus de 377 000 téléchargements de publications, dont 63 000 notes d'information, qui sont publiées dans huit langues. Ces chiffres traduisent un vif intérêt envers les connaissances et les idées du Cedefop.

97 % des 326 participants qui ont évalué les manifestations du Cedefop les ont trouvées de bonne ou de très bonne qualité.

Il y a eu 732 articles dans les médias sur les travaux du Cedefop, dont 650 sur le web, 61 dans les journaux et 19 dans des magazines; ces articles ont été publiés dans les grands médias européens.

11 070 personnes ont suivi le Cedefop sur Facebook et 6 300 sur Twitter. Les abonnés ont augmenté de 18 % sur Facebook et de 22 % sur Twitter.

Le magazine *Skillset and match*, publié trois fois par an par le Cedefop, présente ses travaux et l'évolution de l'EFP en Europe. En 2017, ses articles et ses entretiens ont couvert des thèmes tels que l'EFP au XXI^e siècle ainsi que les compétences et les emplois des réfugiés. Les séminaires de Bruxelles avec les pays de la présidence de l'UE mettent en valeur les travaux du Cedefop auprès des institutions européennes et des représentations permanentes des États membres de l'UE. Afin de répondre aux besoins changeants des parties prenantes, les chercheurs du Cedefop rédigeront, en 2018, un annuaire de l'EFP, qui réunira des données issues de la recherche afin de proposer des analyses plus globales des questions relatives à l'EFP.

Le Cedefop étant une **organisation** fondée sur les connaissances, sa valeur réside dans son capital humain. L'enquête réalisée auprès de son personnel en 2017 a révélé un taux de satisfaction totale de 72 % (le résultat le plus élevé parmi les vingt agences de l'UE qui ont participé à cette enquête). Une enquête indépendante réalisée auprès des membres du conseil de direction a fait état d'un taux de satisfaction totale de 77 % en ce qui concerne la qualité de la consultation du Cedefop avec ses parties prenantes. En 2018, le Cedefop appliquera les recommandations des enquêtes et continuera à promouvoir le bien-être et la dignité au travail.

En appliquant les gains d'efficacité résultant de l'examen de ses processus administratifs, le Cedefop veillera à conserver ses résultats exemplaires en matière de respect des réglementations et recommandations de la Cour des comptes européenne et du Service d'audit interne de la Commission européenne. Le Cedefop continuera également de mettre en œuvre des systèmes de gestion environnementale.

Reste à voir quelles nouvelles tâches ou évolutions résulteront du nouveau règlement fondateur du Cedefop et de l'évaluation externe. Mais, en 2018, le Cedefop continuera de répondre adéquatement à ses objectifs et de s'impliquer en faveur du renforcement de la coopération européenne entre la Commission européenne, les États membres de l'UE et les partenaires sociaux afin d'améliorer les politiques d'EEP.